

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 19 MARS 2012 A 20H00**

Présents : D. LEDENT, C. TIECHON, N. BOULLENGER, C. THIEBAUT, G. LACOURTE,
J. THOMAS, B. COUTURIER, D. CAPPUCCI, J-P DHANGER, P. GAGNAGE,
P. JAN, G. LEDENT, T. BRITVEC.

Absents: R. BODESCOT

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. C. THIEBAUT est désigné secrétaire de séance.

2. Adoption du compte-rendu du 6 février 2012 :

3. Consultation pour l'organisation du Centre de Loisirs:

La convention signée avec la Fédération Léo Lagrange prend fin en août 2012. Il convient de lancer une consultation pour le renouvellement de la convention pour 3 ans. Un projet de cahier des charges a été établi pour la consultation des entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à lancer une consultation pour l'organisation du Centre de Loisirs sans hébergement.

4. Avancement de grade :

M. Harold LELOUARD est employé par la mairie depuis 1989, au grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe. Il a les conditions nécessaires pour bénéficier d'un avancement de grade et passer à celui d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe. Pour cela, le Conseil municipal doit délibérer pour déterminer le taux de fonctionnaires promouvables sur la commune.

- Vu l'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale.

- Vu l'article 49 modifié de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, 2^{ème} alinéa, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal des nouvelles dispositions réglementaires concernant les quotas d'avancements de grade dans la collectivité.

Il convient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables.

Le Maire

PROPOSE

- au Conseil Municipal de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit.

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX %
Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

5. Adoption des comptes administratif et de gestion 2011 :

M. le Maire présente le compte administratif 2011 de la commune aux conseillers municipaux. Celui-ci présente un excédent de fonctionnement de 120542.16 € et un déficit d'investissement de 201475,17 €, soit un déficit global de 80 933.01 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif et le compte de gestion pour l'année 2011, identiques, qui font apparaître un excédent de fonctionnement de 120542.16 € et un déficit d'investissement de 201475,17 €, soit un déficit global de 80 933.01 €.

6. Démission d'un conseiller municipal :

M. Teddy MARCHAND a présenté sa démission du Conseil Municipal pour des raisons professionnelles.

7. Questions diverses :

- Il faudrait renvoyer un courrier à M. FLOUR, M. DESMEDT et Mme NORTIER au Plateau Picard, pour demander une subvention pour le fonctionnement du Centre de Loisirs.
- Le Centre de loisirs a accueilli pendant la 1^{ère} semaine des vacances de février 25 enfants, et 22 enfants pendant la 2^{ème} semaine.
- Il faudrait réorganiser une réunion avec les assistantes maternelles de la commune pour l'ouverture du centre de loisirs, et voir avec le service Petite Enfance du Plateau Picard dans quelles conditions il serait possible pour les assistantes maternelles d'utiliser le centre en dehors du mercredi et des vacances scolaires.
- M. le Maire donne le compte-rendu de la réunion du Syndicat Scolaire, qui a eu lieu le 9 mars dernier, avec vote du budget. 181 élèves sont accueillis sur le regroupement. La participation communale a augmenté car le nombre d'enfants domiciliés à Moyenneville a augmenté. La restauration scolaire est de plus en plus fréquentée. La construction de la nouvelle école avec la nouvelle cantine à Gournay sur Aronde devrait débuter dans le courant du 3^{ème} trimestre 2012, et devrait être disponible au plus tôt pour la rentrée 2013.
- Le syndicat d'Electricité a voté une nouvelle répartition de la redevance, pour permettre que chaque commune touche une redevance régulière, et non en fonction des travaux qu'elle aura réalisés.
- M. le Maire fait part des études réalisées par le Plateau Picard, relative à l'élaboration du nouveau Schéma Directeur pour l'eau potable.
- Le 17 mars dernier, la bibliothèque a officiellement réouvert. Les Bénévoles ont offert un spectacle à cette occasion, dans le cadre du Printemps des Poètes. L'information avec les horaires d'ouverture sera diffusée dans le prochain flash communal.
- Le Comité de Jumelage a organisé une belote le 17 mars dernier, 40 équipes étaient présentes. Prochaine manifestation : soirée Goulasch le 5 mai 2012.
- Randonnée organisée par l'Association des Elus du Quartier de La Neuville Roy le 13 mai prochain.
- Des dépôts sauvages de déchets ont été effectués sur le chemin du Quaternage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Prochain Conseil Municipal : mercredi 28 mars 2012 à 20h00.